**UDC La Tour-de-Peilz**
Case postale 538 | 1814 La Tour-de-Peilz
udclatour.ch | info@udclatour.ch

# INTERPELLATION

## *Place des terreaux, un endroit convivial pour enfants et chiens*

Situation actuelle :

Actuellement, sur la place des Terreaux, se côtoient enfants, ados et chiens, sans séparation distincte et à même la route et le passage des voitures.

Notre groupe partage entièrement les inquiétudes de nos concitoyennes et concitoyens sur les dangers que représente cette configuration des lieux, tant pour les enfants, pour les chiens, et les occupants des véhicules.

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir répondre par écrit aux questions suivantes :

1. La possibilité de poser une "barrière" avec une porte côté Montreux
    a. Sa faisabilité ?
    b. Son coût (estimation) ?
2. La possibilité de poser une « barrière » côté mousquetaire afin de séparer l'espace de jeu pour enfants/ados de la place où les chiens jouent. Tout en garantissant l'accès au robinet d'eau sur la place des Terreaux
    a. Sa faisabilité ?
    b. Son coût (estimation) ?

Nous tenons à remercier la Municipalité pour ces promptes réponses écrites et nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales en vous souhaitant d'ores et déjà une excellente fin de semaine.

**Ludovic Gonin**
Président UDC La Tour-de-Peilz
Conseiller Communal

**Eric Mamin**
Conseiller Communal

**UDC La Tour-de-Peilz**
Case postale 538 | 1814 La Tour-de-Peilz
udclatour.ch | info@udclatour.ch

**Gabriele Ranzato**
Conseiller Communal UDC

**José Espinosa**
Conseiller Communal

**Jean Nervi**
Conseiller Communal UDC

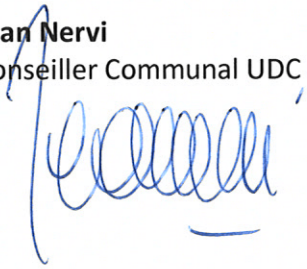

**Jean-Pierre Belotti**
Conseiller Communal UDC

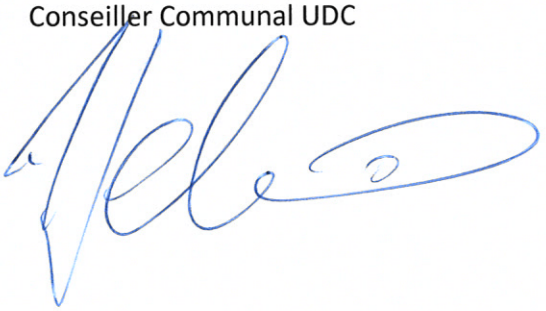

**Manuel Palley**
Conseiller Communal

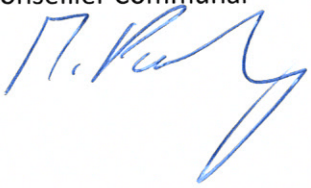

**Nathalie Demarta**
Conseillère Communale

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
**Municipalité**
Maison de commune
Grand-Rue 46 - CP 144
1814 La Tour-de-Peilz

# RÉPONSE MUNICIPALE N° 5/2018

le 21 mars 2018

Réponse à l'interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « Place des terreaux, un endroit convivial pour enfants et chiens ».

1003-ADM-1802-PAD-rc-Reponse_5-Interpellation_Gonin-Terreaux.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond à l'interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) concernant l'utilisation et la sécurisation de la place de Terreaux.

1. La possibilité de poser une « barrière » avec porte côté Montreux
   a. Sa faisabilité ?
   b. Son coût (estimation) ?

   **Réponse** : La Municipalité n'a pas pour volonté de poser une barrière côté rue des Terreaux. Elle entend maintenir son accessibilité sur toute sa longueur à l'est, ce qui contribue à la rendre conviviale et facile d'accès pour tous les utilisateurs, notamment ceux s'y rendant par l'avenue de Traménaz. De surcroît, cette place se trouve dans une zone de circulation 30 km/h. Elle est séparée de la route par un trottoir et une rangée de 8 arbres.

   S'agissant des coûts, la pose d'une barrière revient à environ Fr. 150.-- le mètre linéaire.

2. La possibilité de poser une « barrière » côté Mousquetaires afin de séparer l'espace jeu pour enfants/ados de la place où les chiens jouent. Tout en garantissant l'accès au robinet d'eau sur la place des Terreaux
   a. Sa faisabilité ?
   b. Son coût (estimation) ?

   **Réponse** : La Municipalité n'a pas pour volonté de poser une barrière côté avenue des Mousquetaires, entre la zone engazonnée et celle gravillonnée. En effet, il est important de ne pas cloisonner cet espace qui doit rester libre d'obstacles pour les manifestations qui y ont lieu et dont le matériel est parfois positionné à cheval sur les différentes surfaces.

   En ce qui concerne la séparation des espaces pour les chiens et pour les enfants et adolescents, elle se fait naturellement. En principe, les jeunes restent sur la surface gravillonnée et évitent d'aller jouer sur la partie engazonnée, partiellement souillée par les déjections canines.

Au surplus, la Municipalité relève qu'aucun problème de cohabitation entre les différents utilisateurs (canidés ou humains) ni accident ne lui ont été rapportés depuis que la place des Terreaux a été réaménagée et rendue au public, soit au printemps 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC)

Adopté par la Municipalité : le 26 février 2018